Les Conseils du Travail en Belgique

Paris, 28 décembre. — Alors qu'en France on soulève des difficultés au sujet de la constitution des conseils du travail, voici que le roi Léopold s'apprête à les utiliser en Belgique. Demain, 29 décembre, sont convoquées à Bruxelles les 6e, 7e et 12e sections des conseils du travail à l'effet de délibérer et de fixer un salaire minimum à introduire dans les cahiers des charges des travaux de la ville de Bruxelles.

C'est l'application en Belgique des décrets du 10 août 1899 pris par Millerand, ministre du commerce, imposant un salaire minimum dans les adjudications de l'Etat, des départements et des communes.

ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 10 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries où les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

LES MAITRES JÉSUITES

Nous affirmons que les « républicains » que l'Union Sociale et Patriotique va présenter aux électeurs roubaisiens doivent s'engager et s'engagent :

1° A donner un avis favorable aux demandes d'autorisation introduites par les congrégations religieuses, et notamment par les Franciscains, organisateurs et directeurs du Tiers-Ordre, qui est la vieille Garde de la Calotte roubaisienne.

2° A rétablir les processions ;

3° A faire participer les écoles flamidiennes aux distributions de livres scolaires, aux cantines, au Sanatorium.

Ces maîtres jésuites prétendent qu'en faisant participer les écoles flamidiennes aux cantines scolaires, aux distributions de livres, etc., ils n'ont aucune hostilité contre les écoles communales et qu'ils sont animés pour celles-ci des meilleures dispositions.

Aimables blagueurs !... Comme si on ne savait pas que tout ce qui est fait pour les boîtes à congréganistes est fait contre nos écoles laïques.

Entendent-ils dire qu'ils partageraient également le bénéfice des cantines et des vestiaires entre les écoles cléricales et les écoles communales ?

Il faudrait pour cela doubler les crédits, et comme le budget de la ville ne peut s'étendre à volonté — au moment surtout que la Chambre de Commerce, où règne M. Motte, s'apprête à enlever plus de cent mille francs de recettes à la commune — on serait dans l'obligation de créer des impôts nouveaux, dont le produit serait utilisé uniquement au profit des écoles flamidiennes, qui constituent une entreprise privée.

Si les crédits n'étaient pas augmentés, il faudrait diminuer de moitié ce qui appartient légitimement aux écoles laïques, aux écoles neutres, aux écoles de tout le monde.

Dans le premier cas, les contribuables trinqueraient.

Dans le second cas, ce sont les enfants des écoles communales.

Dans l'un et l'autre cas, les Cosaques auraient travaillé contre les écoles laïques.

Et ils n'ont pas d'autre but.

Quand les curés commandent, il faut bien que ces pantins marchent.

G. L.

L'ami et allié

La « Croix » nous annonce que l'Action Libérale, réunie à Lannoy, a décidé de représenter aux électeurs de la circonscription de Roubaix-Lannoy la candidature de M. de Montalembert.

Cette même Action Libérale, dans une récente séance tenue à l'Hôtel Ferraille, avait déjà déclaré, en réponse à une demande de galette qui lui avait été adressée par le député Piou, que ses ressources devaient être employées tout d'abord à assurer le succès de ses deux candidats locaux, Motte et de Montalembert.

Car Motte et de Montalembert se valent.

Réacteurs, l'un et l'autre.

Cléricaux, l'un et l'autre.

Instruments de la calotte l'un et l'autre.

Le patron roubaisien est seulement un peu plus hypocrite que le gentilâtre d'Annappes. Voilà toute la différence entre ces deux « sincères républicains » que patronne la « Croix ».

QUI DOIT PAYER ?

Qui doit payer la taxe sur le revenu de la propriété bâtie établie en remplacement des droits d'octroi partiellement supprimés sur les boissons hygiéniques ?

Une feuille locale prétend que c'est le locataire — et elle ajoute que si le projet de suppression de l'octroi avait été adopté, c'est sur le dos du locataire que serait retombé tout le poids de la taxe sur la propriété bâtie.

C'est une erreur, commise de mauvaise foi.

La taxe sur le revenu net de la propriété bâtie est à la charge du propriétaire ; du propriétaire seul et il n'y a pas à considérer si cette taxe a été établie en remplacement de droits d'octroi qui frappaient des objets consommés par le locataire pour sa subsistance et non par le propriétaire.

La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères, qui existe à Paris, a bien été, elle aussi, établie en remplacement des droits qui frappaient des objets consommés par le locataire. Cependant les propriétaires qui avaient émis la prétention de la faire payer par les locataires, se sont vus débouter de leurs prétentions, alors même que les locataires s'étaient engagés par bail à supporter toutes les charges de ville et de police.

C'est ce qui résulte d'un jugement que nous avons sous les yeux et où nous lisons :

« Vainement, dans la cause, on objecte que le locataire s'est d'avance soumis à satisfaire à toutes les charges de ville et de police ; que cette stipulation ne s'entend encore une fois manifestement que des taxes déjà établies au moment de la confection du bail et qu'alors personne encore ne songeait à celle qui concerne actuellement les ordures ménagères.

« En conséquence déboute X., propriétaire. »

A plus forte raison, la taxe sur le revenu net de la propriété est-elle à la charge du propriétaire.

Les taxes de remplacement épargnaient les petits et atteignaient les gros.

Voilà pourquoi M. Motte les a combattues.

Avec l'opinion publique

Le soi-disant catholique et honnête « Journal de Roubaix », qui a toutes les audaces, ose parler au nom des républicains (?), qu'il déclare, et ce, fort gravement, — soutenus par l'opinion publique.

L'organe des sacristies, qui, dans l'Annuaire de la Presse, s'intitule candidement « catholique indépendant », défend avec la sainte « Croix », les minoritards réactionnaires restés par frousse et par duplicité à l'Hôtel-de-Ville, — les fameux républicains à la Lepoutre, à la Deschodt, à la Cousu

On se souvient de la topique déclaration du docteur Lepoutre, conseiller municipal « républicain » : **Oui, je suis clérical, et je m'en vante** ! disait en pleine séance du Conseil municipal ce républicain à l'eau de rose.

Ce sont là sans doute, histoires de brigands, pirouettes lamentables, selon l'évangile du Bien-informé.

Mais, c'est aussi, d'après ses propres termes, la preuve irréfutable du républicanisme des Motte, Sayet, et autres Leblanc, serviles instruments des pères jésuites.

Tous ces fumistes se sont engagés à favoriser les écoles flamidiennes. Ils ont promis leur concours au comité Justice-Egalité et aux frocards de tout poil qui pourrissent notre ville.

Tout cela serait fait, n'en doutez pas, au détriment de nos écoles publiques.

Guerre à l'enseignement laïque, tel est le mot d'ordre de tous ces individus dont les enfants fréquentent les écoles congréganistes, les patronages cléricaux, ou vivent dans des couvents.

Les promesses que fait l'ex-porte-drapeau de la Jeunesse catholique d'Aire, au nom de la « future administration « républicaine(!) », sont trop sujettes à caution, pour que les électeurs se laissent prendre aux boniments bêtes du soi-disant catholique et honnête « Journal de Roubaix ».

Et puisque selon lui, l'opinion publique est une alliée puissante et indispensable, il aura la triste douleur de s'apercevoir, qu'elle tiendra plutôt compte du passé si généreux, si brillant, de l'administration socialiste, que de l'avenir, trop problématique des promesses faites au nom des candidats des sacristies.

C. Lesur.

Une crise en Russie

Une crise terrible sévit actuellement en Russie, sur l'industrie textile et sur la métallurgie.

Le « Messager russe », organe du ministre des finances de Nicolas, donne sur cette crise des détails circonstanciés, dont nous reparlerons.

Ferait-on donc en Russie la politique du poing sous le nez aux industriels et Nicolas mènerait-il, comme Carrette, la lutte des classes ?

La parole est au loyal Cosaque de Roubaix, qui accuse les socialistes d'avoir déchaîné la crise du textile.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines herpétique ou autres, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel ; quelques jours de traitement suffisent. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre 1 fr. 35 adressés à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS DE ROUBAIX

La chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix invite tous les camarades à la GRANDE REUNION qu'elle organise pour le Dimanche 29 décembre, à 2 heures et demie, salle Dominique, rue de l'Alouette.

A cette réunion qui sera strictement privée et où ne seront admis que les membres des Syndicats ouvriers de Roubaix, le citoyen Jules GUESDE, ancien député de Roubaix prendra la parole

L'ordre du jour sera «La Question Syndicale».

A L'INSTITUT SEVIGNE. — L'Ecole Maternelle de l'Institut Sévigné est fermée jusqu'à la nouvelle année, pour désinfection des locaux.

SERVICE DES EAUX. — La conduite des eaux du quai du Sartel sera fermée, pour cause de réparations, du samedi 28 à quatre heures du soir, au lundi 30, à midi.

DISTRIBUTION DE VETEMENTS AUX ELEVES DES ECOLES MUNICIPALES. — Dans la journée de samedi 28 décembre, la distribution des vêtements aux élèves nécessiteuses des écoles municipales de filles a eu lieu, dans les magasins de la Ville, rue du Château, pour les écoles désignées ci-après

De neuf heures à onze heures, écoles rues du Pile, d'Oran, du Coq-Français et Pellart.

De deux heures à quatre heures, Ecoles rues Ste Elisabeth, des Anges, et de Naples.

UN DOMESTIQUE INFIDELE — Le nommé Oscar N..., demeurant à la Clef d'Argent, rue du Chemin-de-Fer, employé depuis jeudi chez M. Adolphe Franchois, 22 ans, marchand de légumes, rue de Flandre, 38, n'a pas reparu vendredi soir, après sa journée, gardant la recette s'élevant à 19 fr. 40.

On ne l'a pas revu non plus à son domicile.

Plainte a été déposée au commissariat du 4e arrondissement.

VOL DE CHAMPAGNE. — M. Lenne, chef de gare, à la gare du Pile, a déposé une plainte contre deux employés de la gare, les nommés Léon Herbeaut et Jérémie Dumont, pour vol de quatre bouteilles de champagne, commis dans la soirée de dimanche 22 courant.

Une enquête a été ouverte au 3e arrondissement

VOL SUR UNE VOITURE. — Vendredi soir, vers cinq heures et demie, le nommé Victor Vanmeenen, âgé de 25 ans, domestique chez M. Jules Verleye, marchand de vins et liqueurs, demeurant rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin, 98, livrait une cruche d'eau-de-vie chez M. Vandenhouck, cabaretier, rue de la Barbe-d'Or.

Pendant ce temps, un malfaiteur inconnu a volé sur la voiture qui stationnait dans la rue, un fût de 32 litres de genièvre.

Une enquête a été ouverte par la police.

VIOLENCES ENTRE FRERES. — Procès-verbal a été rédigé à la charge de Richard Claeys, âgé de 21 ans, journalier, demeurant rue de Flandre, 123, pour violences exercées sur son frère, Jules, demeurant rue de France.

Théâtres et Concerts

Hippodrome de Roubaix (Tournées Alexandre fils). — A 3 h. 1/2 et à 8 h. dimanche 29 et lundi 30 décembre à 8 h., LE VOYAGE EN SUISSE, pièce fantastique en 3 actes, avec le concours des sept clowns merveilleux les Omer's et d'artistes des principaux théâtres de Paris.

Matériel complet en décors, accessoires, trappes, trucs et costumes de Paris

Prix des places : Fauteuils et Loges, 4 fr — Pourtour, de face 3 fr — Pourtours de côté, 2 fr 50 — Première galerie, 1 fr 75. — Deuxième galerie, 0 fr 60. — Pour la location s'adresser comme d'usage.

THEATRE COUVREUR. — Lundi 30 décembre, à 8 heures du soir, salle des fêtes, place Lever rier, grand spectacle offert aux dames

Programme : LES DEUX SOURDS, comédie, et les DEUX ORPHELINES, drame.

PARTI OUVRIER
Section Roubaisienne

Comité Exécutif. — Le Comité Exécutif se réunira demain lundi, à 6 h. 1/2 au local « La Paix ». Très urgent.

ETAT CIVIL

de Roubaix du 28 décembre 1901

Naissance. — Hubert Delannoy, rue des Longues-Haies, 371.

Décès. — Alphonse Dessyn, 6 mois, rue de Lille, cour Bonte-Papillon, 3. — Alfred Gras, 41 ans, rue du Tilleul, 305. — Henri Plateaux, 25 ans, rue Ternaux, 27. — Hélène Fontier, 5 mois, rue Charles-Quint, 13. — Angèle Dedonder, 77 ans, rue de Lille, 179.

Il n'est pas une fête où l'on n'offre en cadeau quelques produits Kaisser, et surtout au [Congo.

Galeries Lilloises - Epicerie Confiserie

TOURCOING

RECEPTIONS DU JOUR DE L'AN. — L'administration municipale de Tourcoing a l'honneur d'informer Messieurs les membres des corps constitués et Messieurs les fonctionnaires de tous ordres qu'il n'y aura aucune réception à l'Hôtel-de-Ville, à l'occasion du Nouvel An.

AU FEU ! — Avant de se coucher, vendredi soir, M. Emile Despinoy, cabaretier, rue Verte, 10, avait mis quelques morceaux de bois sécher sur son poêle.

Vers minuit et demi, ce bois s'enflamma, projetant dans l'estaminet une lueur qui fut heureusement aperçue par le veilleur de nuit de la teinturerie Liénart-Velimier.

L'alarme fut donnée par lui, et le cabaretier, avec un peu d'eau, éteignit facilement ce commencement d'incendie, dont les dégâts sont insignifiants.

TROP DE VIVACITE. — Samedi, vers midi, un gamin, Victor Lagache, 15 ans, travaillant chez MM. Toulemonde, fabricants, boulevard Gambetta, rentrait dans une salle de cet établissement, laissant derrière lui la porte ouverte.

Un ouvrier, Jules Mezdag, 47 ans, demeurant au Point-Central, l'invita à fermer sa porte. Le gamin s'y étant refusé, il lança dans sa direction un coup de pelle qui atteignit Lagache à la joue droite, lui occasionnant une coupure.

Le docteur Fichaux a fait quelques points de suture au gamin, dont la blessure n'est pas grave.

La police, qui a appris l'affaire, a verbalisé contre Mezdag.

VOL DE CHEMISES. — La série des vols n'est pas close.

En effet, vendredi, vers six heures et demie du soir, M. Jean Piat, marchand de lingerie, rue Verte, 100, s'étant absenté pendant un instant de son magasin, s'est aperçu, à son retour, de la disparition de deux douzaines de chemises en toile blanche pour femme, d'une valeur totale de 50 francs, qui se trouvaient sur une table.

La police enquête.

POUR LA LUTTE. — Le Parti ouvrier organise pour aujourd'hui dimanche, 29 décembre, une grande soirée chantante qui aura lieu chez le citoyen Voll-Catteau, rue de la Malcense.

Cette soirée étant organisée au profit de la caisse de propagande du Parti, les organisateurs comptent sur la présence de tous les camarades socialistes.

Théâtre Couvreur. — Bureaux à 5 h. 1/2 — Rideau à 6 heures.

Dimanche 29 décembre, spectacle offert aux dames : LES DEUX ORPHELINES drame en 5 actes et 8 tableaux.

LE CONTROLEUR DE WAGONS-LITS, comédie en 3 actes.

FAIS CE QUE DOIS, épisode militaire en vers en un acte.

ETAT CIVIL

de Tourcoing du 28 décembre 1901

Naissances. — Roger Payage, rue Archimède, 9. — Alice Decuyper, cour des Cinq-Voies, 215. — Jules Desurmont, rue du Bois, 108.

Publications de mariage. — Entre : Achille Benoit, tisserand, rue Achille-Testelin, 102, et Hélène Dufermont, doubleuse, rue de Cassel, 10. — Edouard Décornier, contremaître, à Roubaix, et Philomène De Graeve, sans profession, rue du Brun-Pain, 106. — Jules Iuys, ferblantier, rue du Calvaire, 38, et Léonie Honoré, piqûrière, rue du Calvaire, cour Leroux. — Paul Vanbutseis, rattacheur, rue Saint-Omer, et Sidonie Galot, dévideuse, rue de Gand, 398. — Jean-Baptiste Lambert, domestique, rue du Tilleul, 66, et Anna Legros, dévideuse, rue du Tilleul, cour du Lion-d'Or. — Emile Lambert, tisserand, rue du Helot, 47, et Angèle eDrvaux, couturière, rue du Halot, 45. — Henri Parmentier, magasinier, rue Magenta, 58, et Marie Belpeer, bobineuse, rue du Brun-Pain, cour Lorthiois. — Auguste Catteau, tisserand, rue d'Alexandrie, 1, et Hélène Belpeer, rue du Brun-Pain, cour Lorthiois. — Arthur Lequain, ferblantier, à Wattrelos, et Marie Soyez, sans profession, rue de Guisnes.

Décès. — Arthe Mairey, 54 ans, retraité au chemin de fer du Nord, rue des Piats, 157. — Jean-Baptiste Duvillier, 36 ans, marchand de lait, rue de la Malcense, 175. — Jean-Baptiste Lesaffre, 50 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Une autopsie. — Nos lecteurs se rappellent l'accident de voiture survenu au mois de novembre, et dont a été victime un septuagénaire, le nommé Nicolas Weber

Le 6 novembre, Nicolas Weber, âgé de 73 ans, demeurant rue Négrier, 34, sortait de chez lui pour se rendre à son travail, quand, arrivé au coin des ées Négrier et de la Gare, il fut écrasé par un camion de la brasserie Leclercq, frères, à Hem, « Brasserie de la Citadelle ».

M. Nicolas, qui avait été transporté chez lui après l'accident, dans un triste état, est mort vendredi, sans avoir quitté le lit.

Hier, vers 3 heures, M. Dutilleul, médecin-légiste, est arrivé à Croix par le car à vapeur et s'est rendu à la Morgue pour procéder à l'autopsie de la malheureuse victime.

Nous croyons savoir que la mort est déterminée par de nombreuses traces de contusions cérébrales, des plaies multiples, causée par des fractures de côtes du côté droit et des lésions du poumon.

L'autopsie s'est terminée vers 5 heures, et M. Dutilleul a regagné Lille.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Jean-Baptiste Leconte, décédé samedi matin, à l'âge de 73 ans.

M. Jean-Baptiste Leconte était très connu dans toute la commune de Croix, où il était très estimé

Il fut blessé à la bataille de Crimée et vint ensuite comme garde-champêtre à Croix II conserva ses fonctions pendant 24 ans. Il y a trois ans seulement qu'il était entré à l'hospice.

Ses funérailles auront lieu lundi matin, 30 décembre, à 9 heures.

Nous adressons à la famille de ce dévoué citoyen nos sincères condoléances.

Ducasse à pierrots. — Dimanche 29 décembre et jours suivants, jusqu'au 2 janvier inclus, grande ducasse à pierrots, chez Roy, rue de l'Amiral Courbet, 5.

Etat-Civil du 28 décembre 1901. — Décès. — Jean-Baptiste Lecomte, 73 ans, économe à l'hospice. — Désiré Rousselle, 62 ans, rue du Créchet, 14.

LYS

GRANDE DUCASSE A PIERROTS. — Dimanche, 29, lundi 30, mardi 31 décembre, mercredi 1er et jeudi 2 janvier 1902, chez le camarade Emile Dubus, à l'estaminet de « L'Epinette », derrière l'ancienne église, grande ducasse à pierrots.

HEM

ADJUDICATION. — Le lundi 30 décembre 1901, il sera procédé à la mairie d'Hem, à trois heures de l'après-midi, à l'adjudication en quatre lots des travaux d'entretien des propriétés municipales pendant les années 1902, 1903 et 1904.

Les devis s'élèvent comme suit : 1er lot, maçonnerie, plafonnage et accessoires, dépense prévue, 100 francs. — 2e lot, couverture, zinguerie, plomberie, 500 francs. — 3e lot, charpente, menuiserie, serrurerie, 600 francs. — 4e lot, badigeonnage, peinture, vitrerie, 800 francs.

Les travaux seront adjugés à tant pour 100 sans fraction de franc.

Le cautionnement est fixé : 1er lot, 10 fr. 2e lot, 30 fr. 3e lot, 60 fr. ; 4e lot, 80 fr.

Les concurrents peuvent prendre connaissance des charges et conditions au secrétariat de la mairie ou chez M. Jules Déregnaucourt, architecte, 51, rue de l'Alouette, à Roubaix.

WATTRELOS

PARTI OUVRIER. — *Aux camarades socialistes de Wattrelos*

La groupe « Les Défenseurs de l'Humanité » ayant installé son siège au Cretinier, à l'estaminet de l'Union, chez Catteaux, invite les camarades à venir se grouper sous la bannière du Parti ouvrier, pour la lutte qui va s'ouvrir dans quelques mois, contre les exploiteurs de la classe ouvrière pour combattre par notre union et notre énergie le pouvoir, fléau de l'humanité tout entière.

Camarades, alerte ; venez tous sous les plis de notre rouge bannière pour l'émancipation des travailleurs.

— Réunion extraordinaire, dimanche 29 décembre, à cinq heures du soir, rue du Crétinier, chez Catteaux.

MOUVAUX

Vol d'un fût de genièvre. — Victor Gadenne, domestique au service de M. Gaston Payot, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix, conduisait un camion chargé de liqueurs à destination de Mouvaux. Arrivé à la « Pelle d'Or », un individu, resté inconnu, lui enleva un fût de genièvre de 32 litres.

Un sieur Ghestems, vit le voleur prendre la fuite par le chemin des Duriez, et avertit le conducteur.

Sur la demande de ce dernier une enquête est ouverte.

LE NORD
LILLE

UN DRAME AU VITRIOL
au Mont-de-Terre

La nuit dernière, vers une heure, le téléphone annonçait au poste de permanence qu'un crime s'était commis dans la soirée, à Fives.

Voici, sur cette affaire, les renseignements que nous avons pu recueillir.

Au numéro 225, de la rue du Long-Pot, à l'estaminet Tournemaine, près le Mont-de-Terre, habite Mme Zélie Vermoten, qui s'accouchait, il y a six jours, d'une fillette, Simone.

Le patron de l'estaminet offrait, hier soir, à l'occasion des relevailles de sa locataire, un souper à quelques amis, Mme Vandermoten était au nombre des convives.

Vers 11 heures, Mme Bernard, dont le mari est actuellement au régiment, et qui habite 59, rue du Long-Pot, entra à l'estaminet.

On causa. Les deux femmes paraissaient s'entendre assez bien. Subitement, s'éleva entre elles une dispute, occasionnée par la jalousie, une jalousie qui ne s'explique guère, en étant donné l'objet.

Mme Vandermoten reprochait à Mme Bernard de vouloir la supplanter.

— « Mais tu ne l'auras pas ! » s'écria-t-elle à un moment ; et, sur ces mots, elle sortit de l'estaminet.

Elle y rentrait peu de temps après, tenant à la main un bol de vitriol dont elle jeta le contenu à la tête de Mme Bernard.

Celle-ci fut atteinte à la figure et au corsage.

On la transporta chez elle, et M. le docteur Tanche fut appelé pour lui donner des soins. Il n'a pu se prononcer encore sur la gravité des brûlures, et ne peut dire notamment si la victime perdra la vue. Celle-ci tient les yeux fermés. Elle ne se plaint pas outre mesure et ne paraît pas souffrir beaucoup.

M. le commissaire de permanence, aussitôt prévenu, s'est rendu sur les lieux pour procéder à l'enquête.

Mme Vandermoten a été laissée en liberté provisoire en raison de son accouchement récent.

Aux Cuisines Populaires

Les scellés, mis sur les livres de comptabilité, lors de la saisie, 2, rue de Bouvines, ont été levés, hier, dans le cabinet de M. Davaine, juge d'instruction.

M. Goudin a donné quelques explications satisfaisantes sur sa comptabilité

Les livres vont être examinés par M. Nédoncel, de Roubaix, expert habituel du parquet.

Cette affaire ne saurait donc tarder à être close.

La «Dépêche-Nouvelliste», en en parlant, écrit :

« Il y a six semaines, M. Lepoutre, ancien conseiller municipal, qui était membre de la commission, fut appelé, en remplacement de M. Goudin, aux fonctions de trésorier que l'on avait enlevées à ce dernier, nous ne savons pour quels motifs.

« Il y a environ un an que M. Gustave Goudin a reçu la comptabilité des mains de l'ancien trésorier, M. Planque, nommé secrétaire de la mairie d'Hellemmes. A ce moment, il n'a été signé aucune pièce de transmission des comptes.

— Alors, a demandé le juge d'instruction à M. Goudin, comment peut-on savoir à quel moment vous avez commencé à opérer ? »

Ces renseignements sont erronés.

Les fonctions de trésorier n'ont jamais été enlevées à M. Goudin pour la bonne raison qu'il ne les a jamais remplies. Il n'a eu, par conséquent, aucune pièce de transmission des comptes à signer.

M. Planque, nommé secrétaire de la Mairie d'Hellemmes, n'a jamais été trésorier des Cuisines Populaires ; mais M. Deplanck F., rue de La Madeleine.

C'est à ce dernier que M. Lepoutre a succédé. Remplissant officieusement les fonctions de trésorier, il fut nommé officiellement en septembre dernier.

M. Goudin est comptable des Cuisines Populaires.

Une interview de M. Lepoutre

A la suite de l'interview de M. Goudin que nous avons publiée hier dans notre dernière édition, un de nos confrères de l'«Echo du Nord» a pris, à M. Lepoutre une interview, alors qu'il s'était dérobé lorsque nous en avions sollicité une.

Voici cette interview :

— Est-il exact, demandons-nous, que vous ayez adressé une plainte au procureur contre M. Gustave Goudin ?

— Mais non, répond-il, je n'ai adressé aucune plainte.

— Cependant, M. Goudin, dans l'article du *Réveil*, semble l'affirmer ?

— C'est absolument inexact. Je vais vous raconter les choses telles qu'elles se sont passées. J'ai été nommé trésorier des Cuisines populaires, il y a six semaines, et j'ai voulu — c'était mon droit — contrôler la comptabilité.

J'avais d'ailleurs l'intention de tenir les livres moi-même, à mon bureau, de faire supprimer l'emploi de M. Goudin, devenu inutile, et de réaliser ainsi une économie mensuelle de 100 francs par mois.

C'était autant de gagné pour la caisse.

— Avant d'être nommé trésorier, interrompons-nous, n'aviez-vous pas été appelé à donner des signatures ?

— Oui, je le faisais pour rendre service à l'administration. Mais je n'avais aucun titre pour contrôler la comptabilité, et je donnais ma signature sans en demander davantage.

Lorsque j'ai été officiellement nommé, j'ai demandé à M. Goudin de me remettre ses livres et sa caisse. Il ne m'a adressé que son livre de caisse.

— Y avez-vous relevé des inexactitudes ?

— Le livre n'était pas arrêté, mais M. Goudin avait établi, sur une feuille séparée, son compte de caisse. L'excédent des recettes sur les dépenses s'élevait, à la date du 27 novembre, à 6.429 fr. Il me fut impossible de contrôler, puisque les fonds ne m'étaient pas remis.

Et M. Lepoutre nous fait lire une lettre qu'il adressa, le jour même, à M. Gustave Goudin. Il demandait quelques explications sur un compte de 3.000 francs avec une banque lilloise et enjoignait à nouveau au comptable de lui remettre sa caisse.

— Ecrivis successivement, dit M. Lepoutre, à M. Ghesquière et à M. Delory, et je formulai ma résolution de démissionner si la comptabilité et la caisse ne m'étaient remises. On ne m'a pas encore donné satisfaction.

« Le parquet a été saisi, incontestablement, de nos démêlés, et c'est ainsi qu'à commencé l'enquête. Mais, je vous le certifie, je n'ai adressé aucune plainte au procureur. D'ailleurs, j'en serais bien empêché, je ne sais pas écrire. Je puis donner ma signature et c'est tout.

— Vous ne voyez pas, alors, par qui le parquet a été saisi ?

M. Lepoutre s'en doute bien ; il nous avoue ce que nous savions d'ailleurs — qu'il est candidat aux palmes académiques, que l'administration a dû faire prendre, à ce sujet, des renseignements sur son compte, et que de fil en aiguille...

— Tout cela m'ennuie beaucoup, ajoute-t-il. Je reçois des lettres de menaces dans lesquelles on me propose un combat en champ clos, que saisje ?

— Des lettres anonymes ?

— Mais non. Elles sont signées « Goudin. Je souhaite vivement pour ma tranquillité que cette affaire soit bientôt terminée... »

* * *

Nous avons reçu, au sujet de cette interview, la lettre suivante :

Lille, 28 décembre 1901.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Réveil du Nord*,

Je lis à l'instant dans l'*Echo du Nord* une interview de M. Lepoutre, dans laquelle celui-ci prétend avoi reçu une lettre de menaces signée tout court : *Goudin*.

Hier, vers quatre heures, je recevais la carte de visite de M. Lepoutre. Indigné de tant d'audace, je la lui retournais, et voici exactement ce que contenait ma lettre :

« *Monsieur*,

« *Je reçois à l'instant votre carte que je vous renvoie avec tout mon mépris, et je signe*

« Georges GOUDIN,

« Adjoint au maire de Lille,

qui, malgré vos diffamations, reste d'une honnête famille que vous êtes le premier à salir.

« *J'espère un jour vous rencontrer sur le terrain de l'honnêteté et nous verrons celui qui sera le plus sévèrement jugé par l'opinion publique.* »

M. Lepoutre fit que la lettre était signée : *Goudin*, tout court, et parle de combat en champ clos.

J'ai toujours le courage de mes actes et je n'ai pas l'habitude de me dérober aux responsabilités.

Le public jugera que, si elles ne sont pas lourdes en la circonstance, la... plaisanterie l'était par trop.

Je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre et vous présente, etc...

Georges GOUDIN.

Mercredi 1er Janvier

LIRE

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE
(Direction A. Bourdette)

Dimanche 29 décembre. — LES TENAILLES, comédie en 3 actes.

MIGNON, opéra en 4 actes.

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT, opérette en 3 actes.

Bureaux à 5 h. 1/4. — Rideau à 5 h. 3/4.

Places gratuites de 5201 à 5600.

Lundi 30 décembre. — MARIE-CLAIRE, pièce en 4 actes et 6 tableaux, de M. Capon, musique de M. Ratez.

LES SURPRISES DU DIVORCE, comédie en 3 actes.

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 heures.

Places gratuites de 5601 à 6000.

Marie Claire
AU GRAND THEATRE DE LILLE

C'est demain lundi, qu'aura lieu, au Grand Théâtre de Lille, la première de la pièce lilloise de A. Capon : «Marie-Claire», tirée du roman portant le même titre, qui eut un beau succès en 1896 et dont tous les habitants de notre ville ont entendu parler. La partition de cette œuvre a été écrite par M. Rutez, le sympathique directeur de notre Conservatoire, et l'ensemble produira certainement l'impression la plus favorable sur le public lillois, déjà prévenu en faveur de l'auteur.

La scène se passe en 1830, époque où les dentellières sont en lutte contre les tullistes, qui, marchant avec le progrès, ruinent les ouvrières faisant la dentelle à la main.

«Marie-Claire», qui vécut réellement, est une jeune et jolie dentellière ; elle est amoureuse de Raoul de Walin, un officier de la garnison.

Au premier acte, nous voyons Marie-Claire assise à la porte de sa cave, travaillant entourée d'autres dentellières. Buckaert, tulliste et fraudeur, arrivé et se dispute avec la mère de Marie-Claire.

La fête du Broquelet se déploie dans toute sa splendeur au deuxième acte et nous voyons Marie-Claire au bal de la «Nouvelle-Aventure». Là, elle rencontre son officier qui l'enlève ; sa vieille mère s'évanouit.

Au troisième acte, nous nous trouvons dans l'appartement de Raoul de Walin qui, fatigué de Marie-Claire, l'abandonne avec son enfant.

Enfin, au quatrième acte, Marie-Claire désespérée, retourne à sa cave où elle reprend son ancien métier ; un nouveau chagrin l'achève : son enfant est volé... Elle devient folle et erre dans les rues, chantant les refrains des dentellières.

Le succès de l'œuvre de notre concitoyen Alphonse Capon est assuré, non pas tant pour son intérêt poignant que pour son cachet local tout particulier.

A. COLAS.

A PARTIR DU 1er JANVIER

nous paraîtrons à

SIX PAGES

chaque fois que les évènements l'exigeront

ARRONDISSEMENT DE LILLE

FOURNES

LE MEURTRE DE FOURNES. — M. Davaine, juge d'instruction, a entendu, hier, huit témoins dans l'affaire du meurtre de Lefebvre, d'Armentières, par Mathelin, marchand de fromages à Orchies.

Mathelin a été interrogé en présence de son avocat et confronté avec les témoins.

Il prétend qu'il n'a fait que se défendre contre Lefebvre, et, malgré les témoignages des personnes entendues, et le rapport du médecin légiste, soutient qu'il n'a pas frappé avec son talon Lefebvre, lorsque celui-ci fut tombé à terre.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 28 décembre

Présidence de M. SEE, vice-président

LES ECRASEURS. — Le 11 novembre, vers quatre heures du soir, un camion lourdement chargé et traîné par deux vigoureux chevaux passait au grand trot sur le côté gauche de Théâtre de Lille. Au moment de tourner la rue des Sept-Agaches, le charretier, Auguste Boone, 31 ans, au service de la Société des Amidonneries du Nord, à Marquette, ne put être maître de son attelage et le lourd véhicule, tournant court, heurta et défonça une partie de la devanture d'un magasin de soieries situé au coin de la rue.

De plus, une brave ouvrière qui passait, Mme veuve Patin, 42 ans, couturière, demeurant rue Saint-Michel, à Lille, fut surprise par l'arrivée inopinée du camion de Boone et renversée. Quelques ecchymoses l'ont forcée à garder la chambre pendant plusieurs jours.

Le tribunal a sévèrement reproché à Auguste Boone de s'être trouvé en état d'ivresse et d'avoir ainsi causé l'accident par son intempérance et son imprudence.

Auguste Boone qui, en février 1900, a encouru une peine de 15 jours de prison avec sursis, est condamné aujourd'hui, pour blessures par imprudence, à 6 jours d'emprisonnement, ce qui le forcera à purger sa première condamnation.

La Société des Amidonneries du Nord est, en outre, déclarée civilement responsable.

— Dans l'affaire qui amène en justice le cocher de place Oscar Delbrayelle, de Lille, le cas est autrement grave, on a à déplorer la mort d'un excellent ouvrier, père de famille, qui a laissé les siens dans la gêne.

Rue Pierre-Legrand, le 17 novembre, au croisement d'une rue transversale, le fiacre que conduisait au trot, ou au-galop, selon les différents témoignages entendus, le prévenu Delbrayelle heurta M. Balin, âgé de 59 ans, ouvrier à la filature Roger, et qui, à ce moment, attendait le tramway.

On releva le malheureux sans connaissance, et il ne tarda pas à succomber.

Sommé de s'arrêter, le cocher enleva son attelage, mais on put le saisir et le mener devant M. Le Mazurier, commissaire de police, qui, du reste, le laissa en liberté.

Aujourd'hui, les héritiers de M. Balin se sont constitués partie civile aux débats, réclamant une somme de 5,000 francs à titre de dommages-intérêts.

Me Reuflet assistait Oscar Delbrayelle ; il a cherché à atténuer la culpabilité de son client. Mais le tribunal s'est montré sévère Delbrayelle est condamné en 10 jours de prison sans sursis et à payer 3,000 francs à titre de dommages-intérêts aux ayant-droit de la victime.

— Le troisième procès de blessures par imprudence est assez drôle, et on peut le représenter moins tragiquement : Georges Deregnaucourt, 28 ans, journalier à Lille, déménageait, le 21 novembre, rue Belle-Vue, à Fives, les meubles d'une dame T...

Au moment où il descendait, avec une corde, une table par la fenêtre, cette corde, insuffisamment vérifiée, se rompit et la table atteignit dans sa chute un jeune homme qui passait, Léon Leblanc, que le meuble frappa à la tête notamment, lui occasionnant en outre quelques contusions.

M. Leblanc père s'est constitué partie civile au nom de son fils, d'ailleurs aujourd'hui à peu près rétabli.

Le tribunal a déclaré Georges Deregnaucourt coupable de blessures par imprudence ; il l'a en conséquence condamné en 3 jours de prison, sans sursis.

M. Leblanc obtient 150 francs de dommages-intérêts.

Quant à Mme T..., que déménageait Deregnaucourt et qui était comprise dans la poursuite comme responsable des faits et gestes de son déménageur occasionnel, le tribunal l'a renvoyée hors sans dépens.

AFFAIRES DIVERSES. — Rémi Vandewoystine, journalier à Marquette, 15 jours de prison par défaut pour coups et vol.

— Par déf